

PROCES-VERBAL
*de l'installation du conseil communautaire
et de l'élection
d'un Président, de quatre vice-présidents et de quatre
membres du bureau*

NOTA. – Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil communautaire. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaires dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au siège social de la Communauté de Communes.

L'an deux mille dix-sept, le 20 janvier à 18 H 00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, élus au suffrage universel, pour la Commune de PEIPIN, et respectivement désignés par leurs conseils municipaux pour les communes d'AUBIGNOSC, de BEVONS, de CHATEAUNEUF MIRAVAIL, de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT, de CUREL, de MONTFORT, de MONTFROC, de NOYERS SUR JABRON, des OMERGUES, de SAINT VINCENT SUR JABRON, de SALIGNAC, de SOURRIBES, et de VALBELLE se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de SALIGNAC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président alors en exercice, conformément aux articles L.5211-2, L.2122-8, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers communautaires :

NOM	COMMUNE
AVINENS René	AUBIGNOSC
BERTONI Grégory	PEIPIN
BLANCHARD Joëlle	PEIPIN
CHABAUD Jean-Claude	CHATEAUNEUF MIRAVAIL
CHAIX Chantal	SALIGNAC
COSTE Alain	LES OMERGUES
COUELLE Gérard	BEVONS
DAUPHIN Frédéric	PEIPIN
FIGUIERE Béatrice	PEIPIN
FLAMEN D'ASSIGNY Michel	CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT
GENDRON Yannick	MONTFORT
HEYRIES Patrick	SOURRIBES
HUGON François	NOYERS SUR JABRON
LENOIR Olivier	CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT
LERDA Serge	AUBIGNOSC
MORINEAUD Isabelle	SALIGNAC
PASERO Jean-Noël	MONTFROC
POLATOUCHE Antoine (suppléant)	CUREL
PTASZYNSKI Sabine	PEIPIN
ROBERT Frédéric	AUBIGNOSC
SANCHEZ-MATHEU Philippe	PEIPIN
TRABUC Christian	SALIGNAC
VADOT Pierre-Yves	VALBELLE
WATT Michel	SAINT VINCENT SUR JABRON

Absent(s) : (1) Brice CHADEBEC (pouvoir à M. François HUGON), Robert ESCARTEFIGUE (pouvoir à M. Philippe SANCHEZ), Farid RAHMOUN (pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN)

(1) indiquer si les conseillers absents se sont ou non fait excuser.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHABAUD Jean-Claude, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mmes et MM. AVINENS, BELLEMAIN, BERTONI, BLANCHARD, CHABAUD, CHADEBEC, CHAIX, COSTE, COUTELLE, DAUPHIN, ESCARTEFIGUE, FIGUIERE, FLAMEN D'ASSIGNY, GENDRON, HEYRIES, HUGON, LENOIR, LERDA, MORINEAUD, PASERO, PTASZYNSKI, RAHMOUN, ROBERT, SANCHEZ-MATHEU, TRABUC, VADOT et WATT dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire de séance M. Frédéric DAUPHIN et deux assesseurs : Mme FIGUIERE Béatrice et M. ROBERT Frédéric.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.5211-2, L.2122-4 § 1, L.2122-7 & L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 alinéa 1, & L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, se rend dans un isoiloir puis dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc replié.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
René AVINENS	26	Vingt-six

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur René AVINENS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. René AVINENS, élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Chantal CHAIX	26	Vingt-six

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Madame Chantal CHAIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{ère} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	2	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	25	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Alain COSTE	25	Vingt-cinq

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Alain COSTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	2	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Joëlle BLANCHARD	1	un
Frédérique DAUPHIN	14	quatorze
Isabelle MORINEAUD	9	neuf

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Frédéric DAUPHIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
FLAMEN D'ASSIGNY Michel	1	un
GENDRON Yannick	3	trois
VADOT Pierre-Yves	23	vingt-trois

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Pierre-Yves VADOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6° MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. René AVINENS, élu Président, à l'élection du sixième membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Joëlle BLANCHARD	1	un
Michel FLAMEN D'ASSIGNY	3	trois
Yannick GENDRON	12	douze
François HUGON	10	dix

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	3	
Nuls (3)	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Yannick GENDRON	23	vingt-trois

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Yannick GENDRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 7^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 7^{ème} membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	3	
Nuls (3)	1	
Nombre de suffrages exprimés	23	
Majorité absolue (4)	12	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
François HUGON	23	Vingt-trois

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur François HUGON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 8^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 8^{ème} membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	6	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	21	
Majorité absolue (4)	11	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Jean-Noël PASERO	21	vingt et un

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Jean-Noël PASERO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 9^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 9^{ème} membre u bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	3	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Patrick HEYRIES	24	vingt-quatre

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Patrick HEYRIES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

(1) – On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

(2) Tous les Conseillers devront signer sur le registre des délibérations du conseil communautaire et sur le procès-verbal ou mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (2)

Le Doyen d'âge du Conseil,

CHABAUD Jean-Claude

Le Président,

René AVINENS

Le secrétaire,

Frédéric DAUPHIN

Les assesseurs

Frédéric ROBERT et Béatrice FIGUIERE

Les Membres du Conseil communautaire,

BELLEMAIN Thierry

BERTONI Grégory

BLANCHARD Joëlle

CHADEBEC Brice

CHAIX Chantal

COSTE Alain

COUELLE Gérard

DAUPHIN Frédéric

ESCARTEFIGUE Robert

FIGUIERE Béatrice

FLAMEN D'ASSIGNY Michel

GENDRON Yannick

HEYRIES Patrick

HUGON François

LENOIR Olivier

LERDA Serge

MORINEAUD Isabelle

PASERO Jean-Noël

PTASZYNSKI Sabine

RAHMOUN Farid

ROBERT Frédéric

SANCHEZ-MATHEU Philippe

TRABUC Christian

VADOT Pierre-Yves

WATT Michel